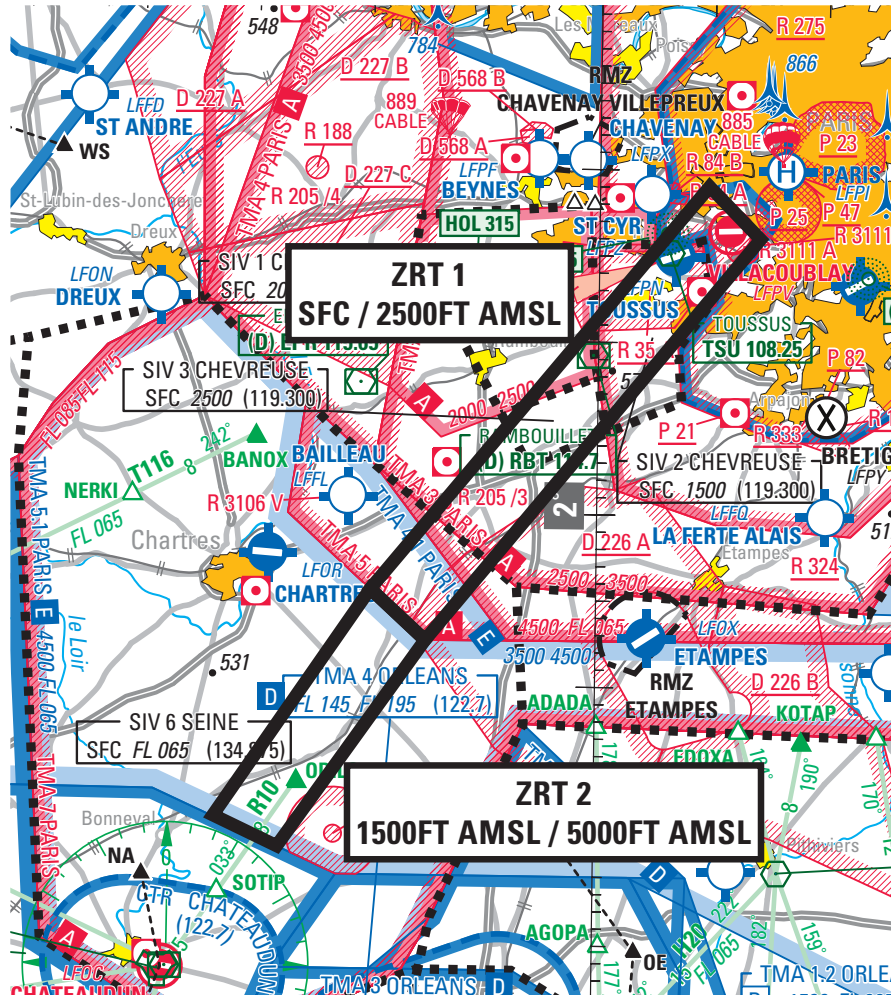


Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) pour défilé aérien dans la FIR Paris LFFF
En vigueur : Les 28 et 29 août 2019

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Villacoublay Vélizy LFPV, Toussus-le-Noble LFPN



ACTIVITÉ	
Défilé aérien	
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
Les ZRT seront activables durant un créneau de 20 minutes chaque jour. Mercredi 28 : 0800-0900 Jeudi 29 : 0830-1000	
INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de :	
Seine INFO :	134.875 MHz
Paris INFO :	129.625 MHz
Villacoublay APP :	119.425 MHz / 123.750 MHz
Villacoublay TWR :	128.950 MHz
Chevreuse INFO :	119.300 MHz
Toussus TWR :	120.750 MHz / 119.300 MHz / 121.850 MHz (SOL)
Les Moulinaux TWR :	118.500 MHz
Orly APP :	124.450 MHz / 123.875 MHz
Orly TWR :	118.700 MHz
Saint-Cyr TWR :	118.000 MHz
Orléans APP :	122.700 MHz
Raki INFO :	119.700 MHz / 143.550 MHz / 317.500 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les parties d'espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones à statut particulier avec lesquelles elles interfèrent.

GESTIONNAIRE

Villacoublay APP

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour:

- les aéronefs participant au défilé ;
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions, après contact préalable avec Villacoublay APP (119.425 MHz)

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT 1	ZRT 2
<p><u>Limites latérales :</u> 48°22'37"N - 001°45'14"E 48°25'32"N - 001°40'25"E 48°49'05"N - 002°09'33"E 48°46'03"N - 002°14'03"E 48°22'37"N - 001°45'14"E</p> <p><u>Limites verticales :</u> SFC / 2500FT AMSL</p>	<p><u>Limites latérales :</u> 48°12'16"N - 001°27'07"E 48°10'33"N - 001°32'41"E 48°22'37"N - 001°45'14"E 48°25'32"N - 001°40'25"E 48°12'16"N - 001°27'07"E</p> <p><u>Limites verticales :</u> 1500FT AMSL / 5000FT AMSL</p>

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

- ◆ Les itinéraires hélicoptères interférant avec la ZRT 1 seront fermés
- ◆ Activités suspendues :
 - PJE 253 Bièvres (cf AIP ENR 5.5) ;
 - activité particulière 78-001 Saint Rémy les Chevreuse (cf AIP ENR 5.5) ;
 - Voltige 6410 Allonnes-Sainteuil (cf AIP ENR 5.5).

ORGANISMES A CONTACTER

Avant la manifestation aérienne :	Pendant la manifestation aérienne :
<p>Chef du groupement d'appui à l'activité aérienne 1A.107 Base aérienne 107 Villacoublay 78129 VILLACOUBLAY AIR ba107-gaa.cdt.fct@intra.def.gouv.fr Téléphone : 01.45.07.39.45 PNIA : 811.107.76.30</p>	<p>Escadron des Services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Villacoublay ba107-esca.cdqh24.fct@intra.def.gouv.fr Téléphone : 01.45.07.36.20 PNIA : 811.107.76.20 FAX : 01.45.07.38.60</p>